

Opposition Municipale « Saint-Marc...Autrement »

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 avril 2014

Un conseil municipal ... à l'épreuve de la transparence et de la démocratie ,

1 – Sur les conditions de consultation et de communication des informations, une réalité édifiante :

- **Impossibilité de consulter les dossiers** relatifs aux marchés publics de travaux engagés ou programmés et les pièces justificatives de nature à expliquer les choix « stratégiques et comptables » soumis à délibération (demandes de subventions...) ou le fonctionnement des services publics locaux ;
- **Restriction d'accès des conseillers municipaux de l'opposition** à la mairie aux seules heures d'ouverture au public (de 8h00 à 12h00) ;
- **Absence totale d'information préalable sur les 30 points de l'ordre du jour du conseil municipal**, hormis la transmission d'informations sommaires sur le budget ;
- **Mise à disposition tardive** de documents budgétaires incomplets (absence des comptes de la caisse des Ecoles et du CCAS) ou comportant des erreurs : .

Malgré des courriels réitérés fin mars, confirmés par lettre du 7 avril 2014, rappelant que chaque conseiller municipal **doit pouvoir avoir accès ou se voir communiquer** les pièces relatives aux affaires communales, individuellement ou sous forme de mise à disposition collective, (article L 2121-13 du CGCT), M. MARTIN persiste à faire obstacle à l'information de la minorité élue le 23 mars dernier.

2 – Sur la pratique de la gestion communale, une volonté d'exclure évidente :

M. MARTIN a déclaré en séance, à la suite de nos interpellations, limiter à « *sa majorité municipale la gestion des affaires de la commune* », ce qu'il a traduit par :

- **pas de constitution de commissions municipales** (article L 2121-22 du CGCT) chargées d'étudier les questions sur lesquelles le conseil municipal est appelé à se prononcer ;
- **pas de création de commissions d'appel d'offres** car la commune utilise la procédure de marché public à procédure adaptée (MAPA) ;
- **pas d'information préalable** aux convocations aux réunions du conseil municipal, adressées trois jours francs avant la réunion (article L 2121-11 du CGCT) ;
- **pas de calendrier prévisionnel des conseils municipaux** ni d'annonce des questions importantes en voie de traitement (marchés publics de travaux, d'équipements publics, PLU ...)

M. MARTIN s'affiche comme maire de tous les Saint-Marçais, nous en doutons car :

- priver l'assemblée délibérante d'un débat sur un budget de **près de 9 millions d'€, c'est nier le droit, pour les Saint-Marçais, d'être associés aux évolutions majeures de la commune** ;
- refuser l'expression pluraliste des élus au sein de commissions municipales (urbanisme, environnement, grands travaux-voirie, finances, petite enfance - école, personnel communal, sports-animation ..), **c'est exclure 34 % des votants aux dernières élections municipales**,
- évincer l'opposition municipale des commissions d'appel d'offres, **c'est écarter les Saint-Marçais de la transparence des affaires locales (près de 8 millions d'€ d'équipements publics prévus en 2014).**

Ces outils de la démocratie locale, obligatoires pour les communes de plus de 3500 habitants, sont recommandés pour toutes les communes. **M. MARTIN s'abrite derrière cette faculté pour continuer à décider de tout sans partage ni concertation.**

Au cours du conseil municipal, M. MARTIN a tenté de limiter le temps de parole des conseillers municipaux de l'opposition (article L 2121-19 du CGCT) ; il y a renoncé car aucune disposition législative ou réglementaire n'autorise le maire à priver un conseiller municipal du droit d'expression.

Un conseil municipal, ... aux ambitions budgétaires excessives, assorties d'une fiscalité locale accablante pour 2014,

1- Des dépenses courantes de plus de 1,4 million d'€ en 2014

En 2013, pour faire fonctionner ses services, la commune a dépensé 1 403 609 € (pour 1 191 habitants au 1/01/2013). **Les charges de personnel représentent 54 % des dépenses (751 791 €) et non 38 % comme l'a prétendu M. MARTIN lors de la campagne électorale !**

L'augmentation globale des dépenses de fonctionnement **de 4,5 % entre 2012 et 2013** (1 342 659 €) est imputable à une explosion **des charges générales** (fournitures administratives, entretien des véhicules, eau, frais de réception, honoraires, prestations de service, frais divers ...)

Avec une progression des dépenses en 2013, 5 fois supérieure au taux d'inflation (0,9% en 2013) et un budget de fonctionnement prévu en 2014 en hausse de 5,8% (1 485 770 €), le train de vie communal s'affiche parmi les plus élevés des communes avoisinantes.

Les coûts de fonctionnement des nouveaux équipements publics (salle de sports ...), non évalués à ce stade, devraient encore accroître les charges courantes communales dès 2015.

2 – Des dépenses d'équipements et de travaux publics pour plus de 7,6 millions d'€ en 2014

Pas de schéma de cohérence d'ensemble ni de débat budgétaire préparatoire pour un conseil municipal consacré au bilan du budget 2013 et au projet 2014 (plus de 120 pages de tableaux comptables incomplets, remis la veille de la réunion après des demandes réitérées).

Environ **30 opérations** d'équipements publics sont programmées en 2014 pour **7 659 241 €**, à savoir :

- 6 681 823 € repris au budget principal ;
- 729 995 € repris au budget annexe d'« assainissement » ;
- et 247 423 € repris au budget annexe d' « eau ».

M. MARTIN a ainsi fait voter, pour 2014, près de 8 millions d'€ de dépenses publiques par sa majorité municipale, dans un contexte de grave crise économique ...

Les 3 postes de dépenses inscrits au budget principal, ci-dessous, représentent 64 % du montant des investissements :

	Coût prévu en 2013	Suppléments votés le 15/04/ 2014	Coût prévu au 15/04/2014	Augmentation 2013/2014
Cimetière	1 547 890 €	286 933 €	1 834 823 €	+18,5 %
Salle de sports	1 750 000 €	346 815 €	2 096 815 €	+20 %
Vidéo-protection	290 388 €	32 728 €	323 116 €	+11 %

Aucune explication aux augmentations de prix votées, sachant que la **part communale**, incluant 20 % de TVA s'élèvera en 2014 pour :

- le cimetière à **730 000 €** et non à **50 000 € d'après M. MARTIN** durant la campagne;
- la salle de sports à **840 000 €** et non à **330 000 €** ;
- la vidéo-protection à **129 000 €** et non à **48 400 € ...**

Tous ces chiffres sont désormais clairement affichés au budget de 2014 - nous les tenons à votre disposition.

Autres surprises budgétaires :

- **la balayeuse** (très visible avant les élections...) ne coûte pas le même prix avant et après les élections (110 267 € en 2013), pourquoi voter une rallonge budgétaire en 2014 ?

- **la piste cyclable** pour **478 400 €** votés en plus des **1 250 000 €** prévus pour le rond-point sur la RD10/savoyards ! Pas de réponse claire de M. MARTIN ...

- **les grands travaux du quartier du Plan de Lorgue** : voirie depuis la RD10 ; éclairage public ; arrêt de bus ... et remplacement du réseau d'eau (247 423 € repris au budget annexe de l'Eau), **le tout pour plus d' 1,1 million d'€** ! Aucune programmation sur les autres quartiers de Saint-Marc ...

A noter que **l'élaboration du PLU** a déjà coûté **67 377,09 €** au 31/12/2013. Avec le supplément de 40 000 € voté au budget 2014, **le PLU toujours en cours ... depuis 4 ans**, reviendra à **plus de 100 000 € soit 2 fois plus cher** que la moyenne nationale des communes rurales comparables à Saint-Marc-Jaumegarde.

Les autres dépenses d'équipements inscrites aux budgets annexes pour 2014 :

- budget d'assainissement : extension de l'assainissement collectif de Collongue à la mairie pour un coût prévisionnel au 15/04/2014 de **746 492 €** .

Une confirmation : **plus de 100 000 € de redevance d'assainissement payés en trop** par les Saint-Marcais, raccordés au tout-à-l'égout, **vont financer en partie l'extension du service public voulue par M. MARTIN ! Est-ce bien juste ?**

- budget de l'eau : une enveloppe totale de **247 423 €** est consacrée à ces travaux **dont 89 % au profit du quartier du Plan de Lorgue**.

Ces dépenses n'ont fait l'objet d'aucune justification particulière lors du conseil municipal.

Pour financer toutes ces dépenses, M. MARTIN :

- affecte les **643 700 € d'impôts excédentaires payés par les Saint-Marcais**,
- transfère **plus de 100 000 €** de redevance d'assainissement **payés en trop par les Saint-Marcais**,
- introduit la **taxe d'aménagement** (produit attendu : 70 716 €) outre la TLE (30 888 €),
- et espère obtenir plus de **2,6 millions de subventions complémentaires, ce qui n'est pas assuré vu la conjoncture actuelle**.

3 – La fiscalité locale en augmentation continue :

Avec des taux de 6 % de taxe d'habitation, 26 % de taxe foncière sur le bâti et de 45 % sur le non bâti, le produit des impôts locaux ne cesse de croître.

Les Saint-Marcais ont collectivement payé : 671 440 € en 2011, 727 590 € en 2012 et 766 060 € en 2013 **soit + 14,10 % en 3 ans (en augmentation de près de 100 000 € entre 2011 et 2013)**.

Pour 2014, M. MARTIN a fait voter une ponction fiscale globale en augmentation en maintenant les taux actuels des impôts locaux pour financer des dépenses publiques sans rapport avec les besoins locaux réels. **Toujours plus !**

Le refus de baisser les impôts locaux a été confirmé par M. MARTIN en séance.

Enfin, deux points à l'ordre du jour ont été retirés sans explication, à l'ouverture de la séance du conseil municipal à savoir :

- l'adoption du règlement intérieur qui détermine les modalités de préparation des séances du conseil municipal, d'information, d'accès aux dossiers, de participation des conseillers municipaux ... notamment de l'opposition ;

- l'acquisition foncière de 1 679 m² de la propriété DUBERN nécessaire à l'agencement du rond-point RD10 - chemin des Savoyards, **à suivre...**

Il est surprenant de constater que ni les comptes rendus du conseil municipal ni le sens des votes des délibérations ne reflètent la position exprimée en séance par l'opposition municipale. Nous avons demandé à M. MARTIN de rectifier ces documents.

L'élection municipale du 23 mars 2014 a porté 2 élus d'opposition de la liste « Saint-Marc ... autrement » au conseil municipal. Nous vous remercions pour votre confiance et sommes à votre disposition pour toutes informations et analyses complémentaires.

Pour bénéficier de nos informations, envoyez vos coordonnées mail à : saint.marc.autrement@gmail.com. Vous pouvez également consulter notre site <http://www.saint-marc-autrement.org/>

Patrick MARKARIAN
Conseiller Municipal

Colette MOLLARET
Conseillère Municipale